

COMPTE-RENDU

COMMUNE DE LYS ST GEORGES

Département de l'Indre

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 FEVRIER 2017

Nombre de membres afférents au conseil Municipal : 11

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 8

Le vingt-quatre février deux mille dix-sept à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de LYS-ST-GEORGES se sont réunis sous la présidence de Monsieur VILLETEAU Christian, Maire, dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée le 10 février 2017.

Ordre du jour :

- Vœu relatif à la désertification médicale
- Réfection voie communale n°11 : étude des devis
- PLU : désignation du commissaire-enquêteur
- Affermage : rupture du bail terrain « les Guindes »

- Parc éolien Bouesse et Buxières-d'Aillac

Questions diverses :

- Emplacement pour panneau information tourisme
- Bilan formation agent « zéro pesticides »
- Avancement du projet de réaménagement de la mairie

Etaient présents : Christian VILLETEAU, Pascal BALLEREAU, Quentin MENURET, Jean-François FOUCHET, Olivier MICHOT, Jean-François VIAUD, Nicole MISÉRÉ, Sylvie LAURENT

Absents excusés : Christiane TARDIVAT, Cécile DEGROLARD, Michaël BLANCHARD

Secrétaire de séance : Jean-François VIAUD

Approbation du compte-rendu

Le compte-rendu de la délibération prise lors du Conseil Municipal du 24 février 2017 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

2017-01 : Vœu relatif à la désertification médicale

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Monsieur Serge DESCOUT, Président du Conseil Départemental, dans lequel il réaffirme sa détermination à lutter contre la désertification médicale. L'Assemblée Départementale a adopté ce vœu lors de la réunion du 5 décembre 2016.

Le nombre de médecins en exercice dans notre département ne cesse de baisser et 38% d'entre eux ont plus de 60 ans. Si rien n'est fait, au terme des cinq prochaines années, un médecin sur trois aura cessé d'exercer.

Les nouvelles installations ne compensant pas les seuls départs à la retraite, l'effectif atteindrait donc à peine plus de 100 généralistes pour une population de 230 000 habitants d'ici 2019-2020.

Au-delà de mesures locales, c'est toute la politique de santé à l'échelle nationale qui doit être repensée. La principale difficulté réside dans la répartition du nombre de médecins sur le territoire français. Ce problème ne peut être surmonté que par une action gouvernementale claire et déterminée. L'Etat doit pouvoir garantir à chaque citoyen – quel que soit son lieu de vie – un égal accès aux soins.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de s'associer aux élus du Département pour relayer la gravité et l'urgence de la situation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de soutenir l'initiative de l'Assemblée Départementale en relayant à l'échelle nationale l'inquiétude et les difficultés de leurs concitoyens dans l'accès aux soins.

2017-02 : Parc éolien Bouesse et Buxières-d'Aillac

Monsieur le Maire fait part du projet de parc éolien dans le cadre de l'enquête publique à laquelle est soumis ce dossier au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

Ce parc éolien sera constitué de 6 éoliennes (4 sur la commune de Buxières-d'Aillac et 2 sur la commune de Bouesse), d'une hauteur en bout de pales de 178.50 mètres avec une hauteur de mât de 120 mètres, pour une puissance totale installée de l'ordre de 38.8 GWh/an. Les éoliennes seront disposées sur une ligne allant du nord au sud.

L'électricité, une fois produite, sera acheminée par des câbles jusqu'à un poste de livraison puis viendra alimenter le réseau électrique. Il s'agira de raccorder les 6 éoliennes du parc, soit le poste source ERDF de Jeu-les-Bois ou de Saint-Marcel.

Le Conseil Municipal a reçu préalablement une note de synthèse contenant les informations relatives au projet éolien porté par la Société Eolienne du jasmin.

Monsieur le Maire propose de voter pour ou contre la réalisation de ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, déclare :

- que les éoliennes seront visibles des lieux remarquables du village : église, château, léproserie, vallée du Gourdon...
- que le village s'intègre dans le circuit George Sand et du Chemin de Saint-Jacques de Compostelle au cœur de la Vallée Noire, haut lieu du romantisme.
- que ce projet dégrade un site environnemental exceptionnel et est néfaste au développement du tourisme vert.
- que la volonté du conseil municipal se tourne vers la mise en valeur de son patrimoine et du développement d'un pôle touristique et culturel.

En conséquence, **le Conseil Municipal** émet un avis **défavorable** à ce projet à l'unanimité.

Questions diverses et informations :

- A ce jour, le Conseil Municipal n'a pas reçu tous les devis concernant la réfection de la voie située entre la Génitière et le Moulin Sault.
- PLU : une réunion avec la Commission et l'urbaniste s'est tenue le Vendredi 17 février 2017 afin d'examiner les réponses reçues de la part des services et personnes publiques associés. Dès ce complément (bilan de concertation) ajouté au dossier, une lettre de saisine sera adressée au Tribunal de Limoges pour nomination d'un commissaire-enquêteur afin de lancer la phase d'enquête publique.
- Un agriculteur a informé le Maire de son départ en retraite mi-novembre 2017. En conséquence, la parcelle qu'il louait à la commune sera disponible à la location (pour un bail de 9 ans). La population sera avertie de la prochaine séance d'adjudication des terrains communaux par affichage et publication.
- Le Pays de la Châtre propose d'installer gratuitement un panneau d'information touristique sur la commune de Lys-Saint-Georges. Le Conseil Municipal a fait le choix de 2 emplacements qui seront étudiés par l'architecte des bâtiments de France. La pose devrait avoir lieu fin mars 2017.
- Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'utilisation des produits phytosanitaires est interdite. Des pratiques alternatives existent. Cependant, pour permettre au Conseil Municipal d'orienter son choix, une démonstration de plusieurs matériels sera organisée aux endroits les plus spécifiques : cimetière, parkings...
- Le maître-d'œuvre a lancé une consultation auprès des entreprises concernant les travaux de réaménagement et d'accessibilité de la mairie (date limite de réception des offres : le samedi 4 mars).

Le secrétaire de séance,
Jean-François VIAUD

Le Maire,
Christian VILLETEAU

Les Conseillers,